



CAP AEPE

Accompagnant Educatif Petite Enfance sur 1 an

Conditions d'admission

Etre titulaire d'un diplôme professionnel ou technologique de niveau V (CAP, BEP), de niveau IV (BAC), voire de niveau III (BTS, DUT).

CONTENU DE LA FORMATION

Enseignement professionnel uniquement, avec répartition en 3 blocs.

- Accompagner le développement du jeune enfant : dans ses découvertes et ses apprentissages ; prendre soin dans les activités de la vie quotidienne ; inscrire son action dans le réseau des relations enfants-parents-professionnels.
- Exercer son activité en accueil collectif : assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant ; assurer les activités de remise en état des matériels et locaux, participer à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique.
- Exercer son activité en accueil individuel : négocier le cadre de l'accueil organisationnel et contractuel ; sécuriser les espaces de vie de l'enfant ; entretenir le logement ; les équipements et le matériel ; élaborer des repas.

LES EPREUVES A L'EXAMEN

NATURE DE L'EPREUVE	COEFFICIENT	TYPE D'EPREUVE
UP1 : accompagner le développement du jeune enfant	6	CCF(*)
UP2 : Exercer son activité en accueil collectif	4	CCF(*)
UP3 : Exercer son activité en accueil individuel	4	CCF(*)

CCF(*) : Contrôle en cours de formation (au lycée et en entreprise).

